



COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

HORAIRE : jeudi 6 mai 10h00-12h00

Elues référentes :

Marie-Pierre BADRÉ, Conseillère municipale à Couilly-Pont-aux-Dames (77)
Madeline DA SILVA, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et aux Affaires Scolaires, Les Lilas (93)
Stéphanie DAUMIN, Maire de Chevilly-Larue (94)

SUJET :

La formation des forces de sécurité intérieure à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales

CONTEXTE :

Chaque année, en France, entre 2011 et 2018, **213 000 femmes** de 18 à 75 ans, soit **72%** des victimes de violences conjugales, ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.¹ Ces violences conjugales ne sont pas souvent suivies de plaintes, surtout lorsqu'elles ont un caractère sexuel : seules **27%** des victimes les ont signalées à la police ou à la gendarmerie. En 2019, **146 femmes ont été victimes de féminicide**. Ce nombre n'avait pas été aussi élevé depuis 2012. De même, en 2019, sur 88 féminicides/homicides conjugaux, **4 femmes tuées sur 10** avaient dénoncé les violences aux forces de sécurité. Seules **18 %** des mains courantes ou procès-verbaux de renseignement judiciaire avaient donné lieu à des investigations et **80 % des plaintes** avaient été **classées sans suite**.² Un problème sur le traitement des affaires de violences conjugales par les forces de sécurité intérieure a été donc identifié : dangers sous-évalués, plaintes non prises ou pas assez détaillées dans la rédaction, victimes peu informées.

Ainsi depuis le **Grenelle des violences conjugales** lancé en **septembre 2019** par le Gouvernement, des formations sont progressivement mises en place pour les forces de sécurité intérieure. Elles doivent permettre une **meilleure prise en charge des victimes**, qui, lorsqu'elles entrent dans un commissariat ou dans une gendarmerie, doivent pouvoir ressortir, **informées**, doivent avoir été **entendues**, et **accompagnées**. Dans les Yvelines par exemple, **Virginie Redureau**, référente violences intrafamiliales à la gendarmerie nationale des Yvelines, forme la police municipale sur ces questions en insistant sur l'importance de **savoir écouter** les victimes et savoir les **orienter**. Ainsi, depuis fin 2020, les juges peuvent condamner un conjoint violent à porter un **bracelet anti-**

¹ Selon l'enquête *Cadre et sécurité* de 2019 réalisée par l'INSEE.

² Selon un rapport de l'inspection générale de la justice, publié le 17 novembre 2019, repris par le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

rapprochement pour l'éloigner de sa victime. Des **Téléphones Grand ou Grave Danger** (TGD) ont également été mis en place et ont pour but de protéger les femmes menacées par leur conjoint ou ex-conjoint. En 2020, 1200 personnes ont bénéficié de ce téléphone.

Si l'Etat depuis 2019 a souhaité accélérer la lutte contre les violences conjugales, c'est aussi notamment grâce au travail important de prise de conscience réalisé par des associations spécialisées sur le sujet comme le **Centre Hubertine Auclert**. Primordial également, le travail d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales par des structures pluridisciplinaires qui font le lien avec les forces de sécurité intérieures, à l'instar de la « **Maison des femmes** » de Saint-Denis, fondée en 2016 par la Médecin-chef **Ghada Hatem**. Ce centre propose une **prise en charge globale** : médicale, psychologique, sociale, juridique.

INTERVENANTES :



Aurélie LATOURES

Chargée d'études à l'observatoire régional des violences faites aux femmes, rattaché au centre Hubertine Auclert



Adjudante Virginie REDUREAU

Référente Violences Intrafamiliales pour la Gendarmerie des Yvelines



Docteure Ghada HATEM

Médecin-Cheffe de la Maison des femmes de Saint-Denis



COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

▪ Introduction de la séance par Marie Pierre BADRÉ, élue référente :

Marie Pierre BADRÉ a initié cette réunion en ayant une pensée particulière pour les forces de l'ordre, récemment accablées par les événements terribles qui se sont déroulés, et a exprimé sa solidarité au nom du **centre régional Hubertine Auclert**, dont elle est présidente. Elle a tenu à saluer la gendarmerie qui a été la première à indiquer à la région Île-de-France qu'elle était favorable aux formations envers ses personnels, pour la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales. L'objectif de ces formations est que les femmes soient mieux prises en charge quand elles décident de porter plainte.

▪ Intervention de Aurélie LATOURES

Eléments de cadrage

Le Centre Hubertine Auclert est un centre francilien associé de la région Île-de-France, qui a aussi le statut d'association. Ses membres, qui sont plus de 230, sont des **personnes morales**, donc des associations, des syndicats, mais aussi plus de **80 collectivités** qui s'engagent pour l'égalité F/H. Le rôle du centre est ainsi d'**accompagner** toute structure qui veut mettre en œuvre un **projet en faveur de cette l'égalité**, autour de deux axes :

- **L'éducation à l'égalité**
- **La lutte contre les violences faites aux femmes**

Le centre a aussi créé un **observatoire**, dont le rôle est de :

- **Produire des études, de la connaissance** : La dernière étude porte sur l'impact de la crise sanitaire sur les femmes victimes de violences.
- **Mettre en réseau, outiller** : Par exemple, une cartographie permet aux professionnels de trouver des ressources qui existent à proximité d'un lieu, pour aiguiller les femmes. De plus, un **guide existe pour les collectivités**, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- **Sensibiliser le grand public** sur les violences sexistes et sexuelles : Par exemple, la campagne *Plus jamais sans mon accord* à l'intention des 15-18 ans a été créée par le centre Hubertine Auclert. **Cette campagne peut être commandée par les communes** qui souhaitent la diffuser sur leurs territoires. De plus, des affiches du centre, à destination des femmes victimes, peuvent être affichées dans les commissariats et gendarmeries.



COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Les enjeux de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales par les forces de sécurité

L'importance de créer des conditions favorables pour les femmes : bien accueillir, accompagner, questionner

Les femmes **engagent peu de démarches** puisque 14% des femmes seulement portent plainte pour violences intrafamiliales, notamment à cause de l'impact, de l'emprise, que l'agresseur peut avoir sur une victime, mais aussi du fait d'un sentiment de honte important de la victime. Il est donc important, quand une femme victime engage une démarche auprès des forces de sécurité, de la **questionner** pour tenter de libérer sa parole. Il faut qu'elle soit **bien accueillie et accompagnée**. En effet, les conditions dans lesquelles les femmes sont accueillies sont des **éléments déterminants** pour leur protection et leur parcours judiciaire.

- **Le recueil de la parole** : Celui-ci doit prendre en compte la **nature des violences** sur la victime (trauma, emprise, honte). Les femmes, parfois, ne parlent pas spontanément.

- **La prise en compte du danger** : C'est un enjeu important que les professionnels doivent prendre en considération. En effet, lorsqu'une femme est victime de violence, il y a un double danger : le risque de **réitération des faits** et le risque de **représailles**.

Ainsi, pour accompagner au mieux ces femmes, les professionnels doivent être **bien outillés**.

Constats sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales

Le centre Hubertine Auclert a réalisé un **diagnostic** collaboratif pour la préfecture de Paris en 2018 sur **l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans les commissariats** de Paris et de la petite couronne. Il en est ressorti plusieurs enseignements :

- **Manque de confidentialité** : Parfois, les forces de sécurité demandent le motif de venue dès le pré-accueil, dans la rue, ce qui peut freiner les femmes victimes à s'exprimer. De plus, la confidentialité n'est pas toujours respectée à l'intérieur des commissariats et gendarmeries, notamment au comptoir d'accueil ou même dans les salles d'auditions.

- **Absence de culture d'évaluation du danger** : Les professionnels ne sont pas toujours outillés pour évaluer le danger. Les critères d'évaluation du danger ne sont pas toujours bien repérés dans une audition. Toutes les questions ne sont pas posées par les professionnels.

- **Interventions à domicile nombreuses mais pas toujours valorisées et encadrées** : Ces interventions sont importantes car elles sont le premier contact avec les victimes, mais exposent les femmes, elles doivent donc être mieux encadrées.

- **Posture professionnelle pas toujours adaptée** : Parfois, les forces de sécurité ne comprennent pas pourquoi les victimes ne veulent pas déposer plainte ou veulent retirer

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

leur plainte et vont donc mettre en cause leur crédibilité. L'attention est plus portée sur les violences physiques que les autres types de violences. Il y a donc un manque de formation qui empêche certains agents d'avoir une posture adaptée face aux victimes.

- **Les professionnels n'ont pas tous une bonne connaissance des dispositifs de protection face aux violences conjugales** : C'est le cas des brigades police secours qui ont moins accès à la formation, que les autres brigades spécialisées.
- **Les professionnels ne sont pas toujours en lien avec le tissu associatif spécialisé** : il peut exister une certaine méconnaissance voire une méfiance envers les associations.

Quelques recommandations à l'issue de ce diagnostic

- Garantir un **accueil inconditionnel et confidentiel** des victimes.
- Systématiser le recours à un masque (modèle) de plainte, et consolider les interventions à domicile.
- Bien **informer** les victimes, à l'issue d'une audition sur l'importance du certificat des Unités Médico-Judiciaires (UMJ), et les informer sur les hébergements et leurs droits.
- **Former l'ensemble des équipes** (police secours, pôle plainte, services enquêteurs).
- Formaliser les liens avec les **associations locales**.

Le rôle des collectivités locales en matière d'amélioration de l'accueil des femmes victimes de violences

Quelques pistes d'actions pour les collectivités locales

- **Contribuer à l'amélioration de l'accueil** : Par exemple, à Nanterre, un interphone spécifiquement destiné aux femmes victimes de violences, a été installé à l'extérieur.
- **Bons de taxi pour se rendre dans les UMJ** : ces lieux permettent la délivrance d'un certificat médical qui comprend l'évaluation de l'Interruption Temporaire de Travail (ITT), élément clef dans le dossier judiciaire. Toutefois, ces constatations dans les UMJ doivent être faites rapidement. Or, la distance peut être un frein pour les victimes. Les bons de taxis sont donc un moyen pour elles, de se rendre notamment dans les UMJ.
- **Bons d'hôtels pour une mise à l'abri** (ou autre logement spécialisé) : avec si possible une coordination des associations spécialisées pour le suivi des victimes.
- **Améliorer les liens avec les partenaires locaux pour mieux protéger les victimes** : Par exemple, des conventions de partenariat avec des associations peuvent être signées, un financement d'une permanence associative dans un commissariat peut être accordé.
- **Participation au financement d'un poste d'intervenant social en commissariat**.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Focus sur les intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie (ISC ou ISG)

- Il existe **actuellement 349 postes d'ISC/G**. 80 seront recrutés en 2021.
- Les ISC ou ISG permettent une **détection précoce des situations sociales**.
- Ils **assurent une écoute et une orientation** vers les dispositifs d'aide de droit commun au niveau local.
- Ils ne sont pas rattachés au Ministère de l'Intérieur mais ils **tiennent une permanence dans un local** mis à disposition dans un commissariat de proximité le plus souvent.
- Ils sont financés par les **communes**, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les conseils départementaux, le Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD).

Le rôle des polices municipales

Pistes d'actions à mener avec la police municipale

- Même si les compétences de la police municipale ne sont pas les mêmes que celles de la police nationale, elle peut **prendre des mains courantes**, elle doit **signaler toute infraction** et transmettre au Procureur, elle a un **rôle d'écoute**, et elle peut **orienter vers les services sociaux**, les partenaires du réseau local d'aide aux victimes de violences conjugales (associations, etc.).
- Elle peut mettre à disposition des plaquettes d'information pour les victimes. Par exemple, le **Violentomètre** est un **outil de sensibilisation** important, qu'il est possible d'afficher.
- Il est important de **former les agents de police municipale aux spécificités des violences conjugales**.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 20 mai 2021 par le centre Hubertine Auclert pour proposer des **sessions de formations** d'une journée animées par des associations spécialisées. Il **se termine le 4 juin 2021 à 23h59**. Il est prioritairement à destination des collectivités locales membres du Centre. L'objectif est **d'encourager les maires à former leurs polices municipales sur ces sujets par le biais d'associations locales**.

▪ Intervention de Virginie REDUREAU

En octobre 2020, a été inaugurée la première **Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF)** de France. Désormais 53 MCPF ont été créées. **Virginie REDUREAU** est adjointe au sein de cette structure située dans les **Yvelines (78)**, dont les missions sont d'être un **point d'entrée unique** départemental en matière de violences intrafamiliales (VIF) et de harcèlement, d'être une **unité d'appui** pour les brigades de gendarmerie de terrain, et d'être un **outil de coordination et de prévention** des publics vulnérables.



COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

En tant que référente départementale sur les violences intrafamiliales, **Virginie REDUREAU sensibilise, forme** tous les gendarmes du département : cela concerne 650 militaires d'actives. La formation dure **8 heures**, avec 5 modules permettant de mieux comprendre ces violences, de savoir **quelle posture avoir** face à une victime de violence, connaître les **techniques d'audition**. La formation traite aussi de l'accompagnement après plainte avec les associations d'aide aux victimes.

Virginie REDUREAU est aussi **intervenante sociale** dans le département, ce qui est **une aide essentielle et bénéfique**, autant pour les victimes et pour les gendarmes.

Sur la confidentialité :

Malheureusement, les forces de sécurité sont encore des cibles donc un minimum de sécurité est nécessaire à l'entrée des commissariats et gendarmeries. Néanmoins, **l'interphone est un bon outil**. Par exemple, à **Limoges**, il a été instauré un **code couleur sur l'interphone**. Dès qu'une victime sonne, elle choisit sa couleur, et si elle a choisi la couleur qui correspond à une atteinte aux personnes, elle reçoit un accueil des forces de sécurité, encore plus privilégié.

Sur la formation :

Tous les gendarmes des Yvelines recevront la formation sur les violences intrafamiliales. Toutefois, il faut rappeler que les forces de sécurité n'ont pas reçu de formation médicale et psychologique. Elles peuvent donc avoir du mal à évaluer un danger imminent. Il est donc important de **s'appuyer sur les partenaires, notamment le centre Hubertine Auclert ou encore les élus**, pour pallier ce manque de formations.

Sur les locaux de gendarmerie :

La Gendarmerie agit avec les moyens dont elle dispose. Dans l'idéal il faudrait refaire toutes les brigades et commissariats avec un bureau confidentiel pour tous. Aujourd'hui, l'objectif est de faire au mieux, notamment pour que les victimes intrafamiliales soient **prises à part, avec un personnel formé, à l'abri des regards si possible**. Depuis quelques temps, il y a une réelle prise en charge de ces victimes, avec une certaine bienveillance de la part de la Gendarmerie.

Sur les autres formations :

Des **formations envers les policiers municipaux** sont aussi menées, auprès de volontaires. L'importance est mise sur le **repérage des victimes et sur l'écoute**. Le **tissu associatif** leur est présenté. A l'issue de la journée de formation, des carnets d'adresses, comprenant des référents départementaux leur sont remis, afin qu'ils disposent d'une aide, dans les cas où ils seraient confrontés à des victimes de violences intrafamiliales.

De plus, des **sensibilisations** sur ces sujets sont effectuées, avec l'aide de la préfecture, auprès d'**agents des communes** volontaires. Par exemple, dans deux communes des

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Yvelines, 40 agents ont été sensibilisés, notamment les services techniques, les personnes de bibliothèques. L'objectif était de les **outiller au repérage** et de les **mettre en lien avec les associations** d'aide aux victimes **et les forces de sécurité** dont ils dépendent. Les résultats ont été assez probants et ont notamment mené une petite commune rurale à signer récemment **le premier contrat de mobilisation contre les violences faites aux femmes**.

Sur les bons taxis :

La préfecture, la gendarmerie des Yvelines et une association locale, ont mis en place un système de **bons taxis**, pour **les victimes de violences intrafamiliales**. En effet, parfois, dans des zones rurales, il y a très peu de transports, donc les bons taxis ont pour but de pallier ce problème en menant les victimes à leurs rendez-vous essentiels : dans les Unités Médico-Judiciaires, dans les hébergements d'urgence, au tribunal. Il y a **cinq femmes** qui conduisent ces taxis dans le département, **toutes volontaires**, formées aux violences intrafamiliales.

Pour conclure, il existe des bonnes pratiques au sein des forces de sécurité, qui remontent et qui essaient d'être améliorées et déployées au niveau départemental. Toutefois le **manque de moyens reste un problème**.

- **Intervention de Ghada HATEM**

Histoire de la maison des femmes

Il y a cinq ans, **Ghada HATEM**, gynécologue, a mis en place **la Maison des femmes** à Saint-Denis (93), qui aujourd'hui fait l'unanimité dans sa pertinence et son efficience.

Lorsque que la médecin-chef arrive dans la région, il y a 11 ans, elle constate au sein de la maternité une grande vulnérabilité de toutes les femmes. Pour aider ces femmes, **Ghada HATEM** pense à un lieu dédié à cette prise en charge. L'hôpital n'ayant aucune structure, elle réfléchit donc à la construction d'une maison. Il faut donc chercher des mécènes pour le financement. Finalement, après 2-3 ans, 800 000 euros ont été récoltés et ont permis d'installer **3 parcours de soin** : une unité de **Planification familiale et IVG**, une unité dédiée aux **violences faites aux femmes**, et une unité **Mutilations sexuelles féminines**.

La levée de fonds continue régulièrement à hauteur de 500 000 euros par an, car le fonctionnement de la maison vient surtout de fonds privés, même s'il y a quelques subventions, **il n'y a pas de budget public sécurisé**.

Les missions de la Maison des femmes

La Maison des femmes regroupe 60 personnes : **des bénévoles**, qui animent des ateliers, de karaté, danse, art-thérapie, etc, et aussi des **salariés soignants** de l'hôpital, dont des **psychologues** et un **psychiatre**.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Progressivement, la maison a complété ces missions en ajoutant : une **permanence administrative**, une **permanence juridique**, des **avocats**, une **policieère bénévole** qui conseille, et une **prise en charge psycho corporelle**. De plus, les femmes peuvent **porter plainte** directement dans la maison. Cette possibilité de porter plainte dans cette maison accueillante favorise la confiance des femmes et leurs démarches. Les forces de sécurité sont elles aussi satisfaites d'avoir de vrais locaux confidentiels, pour recueillir la parole.

Un plateau technique a été aussi mis en place pour **accueillir les victimes de viol**. L'objectif est de **pouvoir stocker les preuves d'un viol** (comme dans les UMJ). En effet, dans le département, l'UMJ est à Bondy donc loin de St-Denis, ce qui désincite certaines femmes à aller dans ces UMJ pour recueillir les preuves. La Maison des femmes de Bruxelles avec ce système similaire a pu voir le nombre de femmes qui portent plainte, passer de 10 à 74%.

Toutefois, **Ghada HATEM** regrette qu'il n'y ait **pas encore de partenariat** entre la Maison des femmes de St-Denis et le Parquet pour que les preuves conservées soient valables juridiquement.

Projets connexes

Ghada HATEM est aussi engagée **pour que les Maisons des femmes soient dupliquées partout en France**. De plus, elle souhaite que soit mis en place un mécanisme automatique qui permettrait, lorsqu' il y a une dotation publique d'une certaine somme pour ce genre de projets, que les mécènes privés versent aussi la même somme.

▪ Questions / réponses :

Geneviève POUZET, Maire adjointe Petite enfance, Education, enfance, jeunesse, de Croissy-sur-Seine : Nous avons parlé du rôle de la police, de la gendarmerie, des communes, mais comment agit la justice sur ces questions de violences intrafamiliales ?

→ **Virginie REDUREAU** : Elle est présente quand il y a des conventions, mais il est plus difficile de la mobiliser sur la question des formations des personnels de justice. Individuellement, j'ai une bonne relation avec la référente intrafamiliale du Parquet, mais tout comme l'Education nationale ou le milieu médical, ce sont des lieux qui sont difficiles à toucher.

→ **Ghada HATEM** : Le milieu médical est de plus en plus impliqué. La justice est aussi confrontée à des problèmes d'argent. Quand on regarde les délais, malgré des progrès, il est difficile d'être une victime et d'être en attente d'une décision. On devrait pouvoir accélérer, que les victimes ne se sentent pas dans un entre-deux trop longtemps.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Stéphane CERAULO, agent de la police municipale de Massy : Est-il plus facile de communiquer avec les hommes victimes de violences conjugales ?

- **Ghada HATEM** : A priori nous ne recevons pas d'hommes. En cinq ans, un homme m'a sollicité. Pour les hommes, demander de l'aide, signaler qu'ils sont victimes de violences, est encore plus compliqué. La société n'est pas encore tout à fait prête à régler ce problème.
- **Virginie REDUREAU** : Les hommes sont beaucoup moins nombreux à libérer la parole. Dans les couples homosexuels, certains sont confrontés à cette double problématique qui est de révéler les faits et parfois aussi un sentiment de honte. Certains hommes viennent déposer plainte, le plus souvent, pour des violences psychologiques. Toutefois, il y a encore beaucoup de barrières psychologiques.

Eve TSCHIRSCHKY, adjointe à l'Education, de Bailly : Sur la communication, est-il possible de faire une campagne grand public pour expliquer l'emprise sur les personnes victimes de violence ?

- **Aurélie LATOURES** : Nous proposons de mettre à disposition ces affiches. Sur les campagnes larges de sensibilisation, les communes peuvent se tourner vers le centre Hubertine Auclert pour s'inspirer, pour construire des messages adaptés. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur les outils à diffuser auprès des professionnels car nous avons fait une fiche réflexe qui a vocation à outiller, sur les données de base.
- **Ghada HATEM** : L'an dernier, nous avons fait un spot vidéo, *Be a man*, qui a été très relayé. Il faut beaucoup d'actions brèves et choc pour que les gens comprennent de quoi on parle.

Beatrice RICCIARELLI, Maire adjointe Sécurité, Prévention et Tranquillité Publique de Chilly-Mazarin : Comment peut-on être adhérent pour développer ces actions ?

- **Aurélie LATOURES** : L'intérêt de l'adhésion est d'avoir un appui privilégié du centre Hubertine Auclert, de proposer un accompagnement plus précis, plus pointu. Nous informons toutes les collectivités territoriales qui s'adressent à nous mais on ne peut pas toutes les accompagner, d'où la plus-value de l'adhésion.

Beatrice RICCIARELLI : Comment est fait cet accompagnement des enfants ?

- **Virginie REDUREAU** : La justice prend en compte la présence d'enfants dans un cercle familial, en la considérant comme une circonstance aggravante. Les enfants peuvent parfois être auditionnés mais seulement en cas de nécessité absolue car parfois l'enfant peut vivre l'entretien comme un trauma. Dans la prise en charge et l'accompagnement, il y a aussi une intervenante sociale, qui met en place les dispositifs nécessaires pour les enfants (stages de parentalité, voire placement en foyer si nécessaire).

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE-RENDU DU 6 MAI 2021

Séverine DOS SANTOS, conseillère municipale de Joinville-le-Pont : Comment sont prises en charge les femmes victimes de violences psychologiques ?

- **Virginie REDUREAU** : Au niveau des plaintes, la prise en charge est la même. Toutefois, la difficulté est celle de l'élément matériel permettant de constater l'infraction. Celui-ci va être établi dans le monde médical avec des expertises psychologiques, avec une évaluation de l'impact traumatique, mais il est vrai que ceci est plus difficile à constater, qu'une violence physique par exemple.
- **Ghada HATEM** : Le diagnostic est assez facile à poser. Les patientes ont le même profil : anxiété, cauchemar, faible estime d'elles-mêmes. Mais la prise en charge est longue. Le politique peut influencer sur le ministère de la Santé afin que la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales soit remboursée. En effet, la plupart du temps, elles ne peuvent pas se payer des consultations chez un psychologue toutes les semaines, non remboursées par la Sécurité sociale.

CONCLUSION :

Marie-Pierre Badré remercie toutes les intervenantes qui ont donné beaucoup d'exemples inspirants, ainsi que les élus participants. Ces réunions seront bien sûr renouvelées.

FIN DE SEANCE

RESSOURCES :

Plus d'informations sur l'appel à manifestation d'intérêt sur la formation des polices municipales, qui **se termine le 4 juin 2021** : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/appel-a-manifestation-d-interet-formation-des-polices-municipales-IDF>